

# Louer des places de prison à l'étranger : «Ce n'est pas parce que d'autres pays l'ont fait que la France doit suivre»

*Libération*, par Chloé Pilorget-Rezzouk, le 15 mai 2025

Le Président n'a pas exclu, mardi 13 mai sur TF1, la location de places de prison à l'étranger pour répondre à la surpopulation endémique des établissements français. Une idée jugée «ubuesque» par des acteurs du monde judiciaire, mais surtout attentatoire aux droits des personnes détenues.

Envoyer des détenus à l'étranger pour soulager les établissements français en proie à une surpopulation structurelle, laquelle a valu au pays [une retentissante condamnation par la Cour européenne des droits de l'homme](#), il y a cinq ans ? «Oui, on louera, si besoin était, des places de prison là où elles sont disponibles», a affirmé Emmanuel Macron, mardi 13 mai sur TF1, après une question [du maire de Béziers, Robert Ménard](#), autrefois zemmouro-lepeniste et désormais divers droite. «Il n'y a pas de tabou là-dessus», a martelé le président de la République, alors que les établissements français débordent, avec 82 900 détenus pour 62 358 places, au 1er avril. «Je suis pour les idées pragmatiques [...] Votre proposition fait partie des choses qu'on a dans la main et qu'on est prêts à faire.» Dans quels pays ? Pour quels détenus ? Dans quelles conditions ? Et à quel prix ? Le téléspectateur n'en saura pas plus.

Fin mars, Gérald Darmanin faisait déjà infuser l'idée [dans une interview au JDD](#). A la question du journaliste «avez-vous un avis sur l'externalisation ou la sous-traitance de l'emprisonnement à l'étranger, comme le Danemark le fait avec le Kosovo par exemple ?», le garde des Sceaux confiait vouloir visiter des pays [«dans cette optique»](#) : «C'est une solution que j'étudie, pour laquelle je n'ai pour le moment aucun contre-avis juridique.» D'après une source proche du dossier, la piste est à l'étude «depuis un mois et demi» place Vendôme, où «différentes hypothèses sont explorées» : sur les pays d'accueil (probablement en Europe de l'Est), les modalités budgétaires, le choix de l'opérateur (public ou privé) ou encore le profil des détenus (étrangers ou français).

L'idée n'est pas nouvelle : en début d'année, le gouvernement conservateur suédois envisageait ce scénario, déjà expérimenté par la Belgique, puis la Norvège. «Ces pays ont loué des places de prison aux Pays-Bas pendant plusieurs années, mais ce n'est plus le cas car les résultats ont été assez mitigés, notamment en matière de coût et de respect du droit à la vie privée et familiale», explique Clémence Bouchart, membre de Prison Insider, une plateforme d'informations sur les prisons dans le monde.

## «Mesure surréaliste»

En Norvège, l'expérience a duré trois ans, de 2015 à 2018. Coût annuel ? 25,5 millions d'euros, selon [un article de l'époque dans Libération](#). «Là-bas, les gens attendent qu'une place se libère pour aller purger leur peine en prison, poursuit la juriste. Après les années 2010, l'attente a beaucoup augmenté. Face aux critiques, le gouvernement a décidé de louer

des places à l'étranger pour la réduire.» En Belgique, l'opération a duré six ans, de 2010 à 2016. Soit 650 places louées pour 300 millions d'euros, [d'après la RTBF](#).

Quant à l'accord signé [en décembre 2021](#) entre le Danemark et le Kosovo pour accueillir 300 détenus, il s'élève à 210 millions d'euros, développe Clémence Bouchart : «*Des détenus, qui n'ont pas la nationalité danoise, vont être envoyés au Kosovo – où il y a pourtant une importante surpopulation et des conditions de détention indignes – purger leur peine avant d'être expulsés dans leur pays d'origine.*» Objet de vives critiques, cette externalisation ne sera en réalité effective [qu'au 1er avril 2027](#), selon un communiqué du ministère de la Justice danois. Outre-Atlantique, le président américain, Donald Trump, [sous-traite lui aussi certains de ses détenus – des étrangers – au Salvador](#), où tortures et conditions inhumaines de détention sont régulièrement documentées par les ONG.

*«Ce n'est pas parce que d'autres pays l'ont fait que la France doit suivre, s'indigne le président de l'Observatoire international des prisons (OIP) Matthieu Quinquis. Cette mesure surréaliste ne peut pas constituer une politique viable de résorption de la surpopulation carcérale : elle viderait momentanément les établissements français sans rien régler des causes de cette surpopulation.»* C'est une proposition «ubuesque», abonde Me Vincent Scuderoni, secrétaire de l'Association des avocats pour la défense des droits des personnes détenues : «*C'est une vision purement économique de la chose, sans aucune interrogation sur le sens de la peine. Tout ce qui compte, c'est la gestion des places : on gère des stocks, on les exporte à l'étranger. Voilà la considération qu'Emmanuel Macron et son gouvernement ont des détenus français.*»

### **Projet de réinsertion en question**

*«On a tous été surpris, cette piste n'a jamais été évoquée,* confie de son côté le secrétaire général adjoint de l'Union syndicale des magistrats (majoritaire), Aurélien Martini. *Cela pose des difficultés pratiques et juridiques inextricables.»* De fait, les familles devront-elles faire 2 000 kilomètres et casser leur tirelire pour aller voir un proche derrière les barreaux ? Comment communiqueront les détenus avec les agents pénitentiaires dans un pays dont ils ne parlent pas la langue ? Par quels moyens seront-ils transférés, quand les escortes se font déjà difficilement d'une cellule au tribunal ?

Un avocat devra-t-il se déplacer jusqu'en Espagne, en Allemagne ou en Estonie pour rencontrer son client ? Ou s'en tenir à des visioconférences ? Et comment préparer [son projet de réinsertion](#) dans la société en étant si éloigné ? Pour la secrétaire nationale du Syndicat de la magistrature, Manon Lefebvre, *«la logique de l'enfermement est ici poussée jusqu'au bout, sans penser aux répercussions sur la prévention de la récidive, ni à la question de l'indépendance de la justice et de la souveraineté de l'autorité judiciaire.»*

La proposition sidère d'autant plus les avocats et magistrats sollicités que *«depuis plusieurs années, de nombreuses organisations formulent des recommandations concrètes pour décharger les prisons françaises : aucune ne tendait à délocaliser une partie de la population carcérale vers d'autres pays»*, souligne Matthieu Quinquis. L'idée, dans laquelle le président de l'OIP perçoit *«une forme d'acharnement du gouvernement à contourner, par tous les moyens, une solution pour éviter de prendre les mesures qui s'imposent»*, est d'ailleurs totalement absente des 26 recommandations et de l'esprit [du rapport sur l'exécution des](#)

[peines](#), délivré en mars à Gérald Darmanin, après avoir été commandé par son prédécesseur Didier Migaud.

Mené par quatre magistrats, un directeur de centre pénitentiaire et une avocate, celui-ci [appelle à appliquer une «réduction de peine exceptionnelle»](#) aux détenus condamnés, *«sous réserve des exclusions à déterminer par le Parlement»*, et à inscrire dans la loi un mécanisme de régulation face à *«la situation hors de contrôle de surpopulation carcérale»*. *«L’histoire nous enseigne que les cinq programmes immobiliers d’ampleur mis en œuvre depuis trente ans n’ont pas permis d’endiguer la vague de la surpopulation»*, écrivent les auteurs de cette mission d’urgence. Las.

Pour accélérer la création des 5 000 places encore en projet, Emmanuel Macron a confirmé le recours à *«des structures plus légères et beaucoup plus rapides à construire»*, les fameuses *«prisons modulaires»* [déjà vantées par le garde des Sceaux](#). Loin du cap affiché devant l’Ecole nationale d’administration pénitentiaire, en mars 2018, où le président fraîchement élu [ambitionnait de redonner à la peine «sens» et «effectivité»](#). *«Il en est qui pensent qu’il faut simplement continuer [...] en augmentant constamment le nombre de places de prison. Cette vision-là existe, mais elle fait d’un problème politique, social et moral un problème immobilier, ce qui est toujours commode, mais ne le règle pas. Et je ne saurais m’en satisfaire»*, disait alors Emmanuel Macron. Sept ans plus tard, la France n’a jamais abrité autant de prisonniers, dont près de 5 000 dorment sur un matelas au sol.